Fondation Pasquier Grenier

numéro 11 · mars 1981

PROJETS 1981...

Si nous ne sommes pas encore en mesure d'envisager un chantier dont le maître de l'ouvrage serait la Fondation Pasquier Grenier, nous sommes tout de même en droit de dire que les réalisations continuent à se poursuivre malgré une période peu favorable. Un cour d'oeil sur notre rubrique "chantiers en cours" le prouvera.

Après une année qui nous a permis de mettre sur pied diverses activités à l'intention de nos membres et de participer à la réalisation d'une émission télévisée, quels sont nos pourjets pour 1981

Nous envisageons -les dates seront précisées en temps opportun-
- une conférence avec diapositives de cartes postales anciennes de Tournai (22 avril 1981).
- la présentation et la visite de deux maisons restaurées sous l'égide de la Fondation : rue de la Ture et Quai Taille Pierres.
- la visite commentée du quartier St-Brice-Marvis.
- une visite de la ville d'Arras (mois de septembre).

Enfin dans un autre ordre d'idées, la Fondation a fait l'acquisition d'un échafaudage d'intérieur, facile à transporter et à monter et permettant une hauteur de travail maximum de 4 m. Cette acquisition a été réalisée dans le but d'offrir un service à nos membres, moyennant un coût de location plu réduit que celui pratiqué dans le commerce. Vous trouverez dans les pages qui suivent les conditions de location et le modalités de prise en charge.

Philippe PASSAGEZ

Secrétaire.

QUELQUES NOUVELLES...

L'immeuble, situé rue Saint-Jacques n°11, juste en face de l'égli-Saint-Jacques, a été récemment acquis par la SIDEHO qui y installera ses bureaux.

Le Tribunal du Travail a émis le souhait de pouvoir installer ses bureaux et salles d'audience dans l'ancien Hôtel de Joigny, rue Saint-jacques, n°41. Nous espérons que ce projet pourra être mené à bonne fin et réaliser de cette manière le sauvetage de cet immeuble remarquable.
A l'instar d'autres associations nous sommes intervenus pour appuyer la demande du TRibunal du Travail, comme en témoigne la lettre ci-après adressée au Directeur de la Régie des bâtiments, au Chef de Cabinet du Ministre des travaux publics et à divers parlementaires de notre région.

"Il nous est revenu que le Tribunal du Travail de Tournai, se trouvant dans la nécessité de changer de locaux, avait émis le souhait de voir ses bureaux et salles d'audience transférés dans l'immeuble sis rue Saint-Jacques, n°41, actuellement en vente.
Notre Association, créée en 1973, s'est donné pour objectif la sauvegarde de l'harmonie et du caractère de la Ville de Tournai, en particulier par la rénovation d'immeubles anciens. C'est dans cette optique que nous nous adressons à vous pour appuyer le choix émis par le Tribunal du Travail de Tournai. L'immeuble dont il est question fut construit en 1704. Il est connu sous le nom d'Hôtel de Joigny et est largement décrité par photos, plans et commentaires dans "Le patrimoine monumental de la Belgique" édité à l'initiative du Ministère de la Culture française en 78. Il constitue un élément particulièrement important sur le plan historique et architectural, mais n'est plus, vu son ampleur, susceptible d'être occupé par un particulier. Des immeubles de cette catégorie risquent fort d'être condamnés à l'abandon, faute de leur trouver une destination autre que le logement. L'installation du Tribunal du Travail, dans la mesure où elle est susceptible de conserver au bâtiment toute sa valeur architecturale et son caractère prestigieux, nous semble donc être une proposition du plus haut intérêt.
C'est dans cet esprit déjà que la S.I.D.E.H.O. vient de décider le transfert de ses bureaux dans un immeuble, situé dans la même rue, présentant également un grand intérêt architectural et qui va pouvoir de la sorte retrouver une nouvelle vie.
Vu l'importance pour la ville de Tournai de la sauvegarde de l'Hôtel de Joigny, nous osons espérer, ... , que les arguments sommairement développés dans cette lettre seront pris en considération lors de l'examen du dossier.
En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à cette requêtre, que nous nous sommes également permis de transmettre à ... , nous vous prions d'agréer, ...

Pour le Conseil d'Administration,

Mme Ch. WILLAUMEZ,
Présidente.

CHANTIERS TERMINES, EN COURS, EN PROJET...

Chantier terminé en 1980

- Rue des Récollets, n°40

Chantiers terminés cette année

- Rue de la Ture, n°16
- Quai Taille Pierres, n°15
- Rue du Ballon, n°6

Chantiers ouverts cette année

- Rue du Ballon, n°12
- Place verte (coin rue de l'Epinette)

Le fait suivant mérite d'être signalé :

Suite à l'émission de NOTELE sur la Rénovation urbaine, une personne à la recherche d'une maison à restaurer s'est adressée à Pasquier Grenier.
Une maison, répondant aux souhaits de cette personne, a pu être trouvée rapidement : sa restauration qui est déjà en cours, portera à trois le nombre de maisons restaurées sour l'égide de Pasquier Grenier, dans cet ensemble architectural typiquement tournaisien que constitue la rue du Ballon.

UN ECHAFAUDAGE EST A VOTRE DISPOSITION...

- Pour travaux d'intérieur; hauteur de travail maximum : 4 m. sur roulettes pouvant être bloquées.

- Entièrement démontable et pouvant être transporté en voiture; constitué en tubes d'alu; montage très facile...

- Son prix de location a été fixé à 300 francs par semaine.

Les personnes souhaitant pouvoir en disposer sont tenues de le prendre en charge et de le rapporter après usage chez :
Monsieur Jacques GERARD
Place Clovis, n°1
7500 TOURNAI
Tel : 069/ 22 56 80
à qui elles peuvent s'adresser pour tout renseignement.

Chaque location fait l'objet d'un contrat dont le texte figure ci-après.

Contrat de location de matériel

ENTRE :

1° - L'ASBL Fondation Pasquier Grenier, dont le siège est à Tournai, dénommé le loueur;

2° - ....., dénommé le preneur;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT ;

Article 1.

Le loueur loue au preneur, pour une durée minimale de 7 jours, au prix de 300 francs/semaine, le matériel suivant :
un échafaudage **MERCURA**

Article 2.

Le preneur s'engage à restituer au terme de sa location le matériel remis en parfait état locatif, et à le rapporter par ses propres soins chez Monsieur J. Gérard, Place Clovis à Tournai.

Article 3.

Le preneur est censé connaître le mode d'installation et d'utilisation du matériel loué.

Article 4.

Le preneur reconnaît avoir seul la garde et le contrôle effectif du matériel loué et être seul responsable des dommages généralement quelconques que ce matériel par lui même et/ou son utilisaion et/ou son transport pourrait causer à lui-même ou à des tiers pendant toute la durée de la location. Il renonce à tout recours contre le loueur.

Article 5.

En cas de non restitution du matériel loué dans le délai prévu, le loueur pourra réclamer outre la contre valeur du matériel à l'état neuf des intérêts de retard au taux légal.

Article 6.

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Tournai sont compétents.

Fait à Tournai en double exemplaire le .....

Le loueur le preneur

IMMEUBLES A VENDRE

Parmi d'autres, les immeubles ci-après susceptibles d'intéresser des candidats à la restauration sont à vendre ou le seront incessamment :

- Rue des Jésuites n° 21, avec garage et accès au jardin rue Château l'Abbaye.

- Rue de Monnel, n°37.

- Rue Saint-Martin, n° 74.

- Rue Roc Sainte-Nicaise, n°57.

- Quai des Poissonsceaux, n°7.

- ETC.

UNE DATE A RETENIR

Le 22 avril 1981 à 20.00 heures à la Halle aux Draps, salle de l'étage.
A l'initiative de la Fondation Pasquier Grenier Monsieur Guy DEMEULEMEESTER présentera et commentera une partie de sa collection de cartes postales anciennes de Tournai, sous forme de diapositives.

PRIMES ET DISPARITES REGIONALES

La prime à l'amélioration

La prime à l'amélioration est accordée exclusivement en Wallonie. Elle ne l'est ni en Flandre, ni à Bruxelles. A la différence de la prime à l'assainissement, la prime à l'amélioration est accordée lorsque l'habitation est non pas un logement insalubre améliorable mais tout simplement un logement inconfortable.
En Wallonie, le logement doit avoir plus de 30 ans. Le coût des travaux doit s'élever au minimum à 40.000 francs. Le bénéficiaire en est le propriétaire ou copropriétaire occupant, ainsi que le propriétaire cédant en location. Les revenus imposables ne peuvent pas dépassez 356.000 francs nets au 1er octobre 1980, imposables et réalisés en 1979 s'il s'agit d'un propriétaire occupant lui-même l'immeuble qu'il compte améliorer. Les revenus sont fixés plus bas (320.400 francs) s'il s'agit d'un propriétaire cédant en location. Ces montants doivent être majorés de 53.400 francs par enfant à charge jusqu'au 2ème et 71.200 francs à partier du 3ème. Lorsque le couple est marié depuis moins de 8 ans, un abattement de 40 p.c. est consenti sur les revenus imposables.
La prime s'élève au tiers su coût des travaux sans pouvoir excéder 80.000 francs, bien que ce montant soit majoré de 20 p.c. par enfant à charge jusqu'au 2ème et 25 p.c. à partir du 3ème.

La prime à l'assainissement

La prime à l'assainissement remonte à une longue tradition. Elle n'est accordée qu'à l'assainissement des logements insalubres améliorables, tels qu'il sont reconnus à l'occasion de la visite d'un expert qui, généralement, a été désigné par le comité régional du logement de la province, en l'occurence un fonctionnaire de l'Institut national du logement. Ici, une fois de plus, nous mesurons la disparité entre les régions.
Donc, au départ, la prime doit être accordée à l'assainissement d'un logement insalubre, reconnu comme tel, mais néanmoins reconnu améliorable. ..

(...)
Dans la région wallonne, le coût minimum des travaux doit s'élever à 40.000 francs et le coût d'une salle de bain n'intervient que pour 20.000 francs au maximum.
(...)
Les bénéficiaires de la mesure sont les mêmes quelle que soit (enfin) la région. Il doit s'agir du propriétaire ou du copropriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire, nu-propriétaire ou usufruitier.
Par contre les conditions de revenus sont différentes.
(...)
En région wallonne, il s'agit de 356.000 francs net imposables si le propriétaire occupe lui-même l'immeuble et 320.000 francs s'il cède l'immeuble en location.
(...)
Ces montants doivent être majorés en fonction des enfants à charge et, comme nous devons nous y attendre : le montant est différent selon les régions...
Ce montant est majoré de (...), de 53.400 francs en Wallonie jusqu'au 2ème enfant et de 71.200 francs à partir du 3ème.
(...)
Pour les jeunes ménages un abattement de 40 p.c. sur les revenus nets imposables est autorisé. lorsque les époux sont mariés depuis moins de 8 ans à la date de la demande de prime. Dans la région bruxelloise la même condition est prévue mais les époux doivent être mariés depuis moins de 6 ans.
Le montant de la prime comme il fallait s'y attendre diffère selon la région.
(...)
En Wallonie, le montant de la prime s'élève au tiers du coût des travaux sans pouvoir excéder 100.000 francs lorsque, selon le cas, les revenus du demandeur n'excèdent pas le montant de 356.000 francs.
De toute façon les revenus du demandeur ne dépassent pas le montant de 513.000 francs.
En Wallonie (...) le montant de la prime ne peut pas dépasser le tiers du coût des travaux sans pouvoir excéder 40.000 francs.
(...)

Extrait de l'Echo de la Bourse. AGEFI du 23 au 25 janvier 1981

PROBLEMES DE RESTAURATION, DE RESTRUCTURATION ET DE RENOVATION URBAINE

Tous les problèmes - et ils sont nombreux comme nous allons le voir - que soulèvent la restauration du patrimoine architectural, la restructuration des quartiers ou la rénovation de l'habitat dans les villes, débouchent immanquablement sur une image matérialisée dans le paysage urbain par l'architecte et, à ce titre, intéresse au premier chef tous les citadins.

Il est donc heureux que l'Association royale des architectes du Hainaut occidental ait inscrit ces problèmes à l'ordre du jour de cette journée, car le pouvoir politique d'aujourd'hui est à ce point conditionné par l'opinion publique, qu'il en reste comme paralysé.

N'en déduisez pas trop vite qu'il faut dédaigner l'avis de l'homme de la rue. C'est un facteur de l'équation à résoudre mais il n'en est pas le seul comme voudraient le faire entendre certains comités de quartier souvent coincés entre deux alternatives d'un dilemne affreux : faire bénéficier les habitants de tous les avantages de la civilisation contemporaine mais pour autant que ses supports - routes, stations-services, supermarchés, etc. - soient implantés chez le voisin.

C'est en effet la rapidité de la transformation et le manque apparent d'une certaine continuité dans la scénographie tant rurale qu'urbaine d'ailleurs, qui est à l'origine de la prise de conscience de la population toute entière à ce sujet.

Cette transformation est évidemment inhérente à l'évolution constante de la vie en société due aux progrès sans cesse croissants dans tous les domaines.

Dans l'exposé qui va suivre, je m'attacherai surtout à l'aspect visuel des choses, ne recourant aux implications socioligiques, juridiques, techniques ou financières qu'en appui à ma démonstration.

Je voudrais cependant extraire de celle-ci pour les mettre en exergue, deux éléments apparemment contradictoires, l'un, progressif, dynamique, qui imprime à l'individu un mouvement diversement accéléré sur la pente de la consommation des biens; l'autre sentimental modérateur, qui incline l'homme à se pencher sur son passé.

L'année de la Renaissance de la cité que nous vivrons en 1981 sera une occasion de plus d'étudier la conjonction de ces deux phénomènes et c'est cette conjonction que je voudrais rapidement étudier avec vous.

Tout a débuté en Occident au seuil du XIXe siècle, lorsque la révolution industrielle entraîna, d'une part, des conditions de vie inadmissibles à un nombre toujours croissant d'individus venus chercher à proximité des lieux de travail un logement dont le loyer n'obérat pas trop le montant des salaires et qui vinrent grossir la population des villes par ailleurs elle-même en expansion; d'autre part, amorça le processus de dégradation des monuments anciens en polluant l'atmosphère.

Les deux cas devaient amener une réaction, mais de milieux tout-à-fait différents, voire opposés : la classe ouvrière et la bourgeoisie. Celle-ci - et cela se comprend - se trouva cependant assez rapidement une structure de mesure de sauvegarde sous forme d'une "Commission des monuments" bien avant celle-là qui de son côté, s'organisait politiquement.

La restauration

L'intérêt porté aux monuments eut comme corollaire la nécessité de leur sauvegarde. Et la conservation des monuments impliqua à son tour l'obligation d'effectuer un choix, non seulement des édifices mais des méthodes à suivre et de trouver les moyens nécessaires pour arriver au but poursuivi.

Or aux critères traditionnels - d'ailleurs repris dans la loi qui ne devait naître qu'en 1931 -invoqués pour qu'un monument soit reconnu digne d'intérêt et qui sont d'ordre archéologique, historique ou artistique, est venu s'en ajouter un autre connu surtout sous le vocable "d'ensemble urbain" qui peut très bien n'avoir pour lui que le pittoresque.

Mais quelle que soit l'étendue de la notion même du monument, plus personne, de nos jours, lui conteste la place de choix qu'il a pris dans la vie contemporaine et ce, à divers titres en dehors de sa valeur scientifique intrinsèque : culturel - les monuments sont des livres d'histoire pétrifiée; urbanistique - ils sont les points d'orgue de l'aménagement de l'espace; économique - ils partagent avec les sites naturels, les préoccupations du touriste, grand pourvoyeur de devises.

Il est trop simple de dire que les moyens à mettre en oeuvre pour la conservation des monuments devraient être proportionnels au degré d'évolution, hélas de plus en plus rapide, de destruction ou d'altération des matériaux par les effets de la pollution. La simple vétusté et le manque de protection réclament aussi des remèdes.

Si donc il faut en premier lieu combattre les nuisances qui ont leur origine en dehors des monuments, il faut aussi promouvoir la recherche en matière de conservation de manière à dégager des méthodes rationnelles qui puissent garantir l'authenticité de

ce que l'on veut conserver. Les moyens financiers ne manquent pas, si l'on veut bien admettre que le coût de la recherche ne serait pas plus élevé que les frais immenses qu'entraîne le renouvellement à neuf de monuments anciens ou leur achèvement hypothétique pseudo-scientifique et bien souvent inutile.

Car les partisans de l'unité de style sont encore nombreux en Belgique et leur penchant coûte fort cher à la communauté.

Quelques exemples illustreront mieux ma pensée.

Soulignons tout d'abord que l'anastylose seule permet de reconstituer un monument en lui gardant un caractère d'authenticité : les matériaux étant posés à joints vifs, sans liant intermédiaire se replacent les uns sur les autres - lorsqu'ils existent encore bien entendu - comme un simple jeu de construction. C'est ce qui permis la reconstruction du temple d'Athéna Niké sur l'Acropole d'Athènes, par exemple.
Mais c'est à tort que l'on parle d'anastylose lorsqu'on veut appliquer cette méthode aux édifices dont les matériaux sont liaisonnés entre eux par un mortier. Malgré tout le soin que l'on mettra à la "dépose" et le reconstruction d'un immeuble ancien en maçonnerie liaisonnée, il ne s'agira toujours que d'un faux. Constituent ainsi des faux notables : le Palais du Grand Conseil à Malines, reconstitué au départ de quelques nervures subsistantes du XVe siècle; la Maison du Roi à la Grand-Place de Bruxelles, entièrement reconstruite à neuf sous prétexte de restauration par l'architecte Victor Jamaer à la fin du siècle dernier; la porte de Hal à Bruxelles à laquelle l'architecte Henry Beyaert prêta ses idées sur l'architecture médiévale en 1870 et l'abside occidentale de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles, élevée "à la romane" ex-nihilo... en 1973 !
Une attitude pseudo-scientifique pousse même certains restaurateurs à faire disparaître d'authentiques témoins du passé pour leur substituer des éléments... plus vieux ! C'est ainsi que le chanoine Lemaire fit disparaître les murs de la nef et du choeur de la chapelle Sainte-Anne au Val Duchesse à Auderghem, qui avaient le tort à ses yeux de n'être que du XVIe siècle, pour les remplacer par des murs pseudo-romans.

Or, avant l'engouement pour les monuments historiques né avec le mouvement romantique il y a 150 ans à peine, tous les maîtres d'oeuvre se sont toujours ingéniés à être de leur temps : apporter leur pierre - c'est bien le moins qu'on puisse dire - au façonnage du visage des villes, miroir des civilisations.

Il est très rare qu'un monument ait été construit d'un seul trait, les progrès techniques - la mode aussi - ayant entraîné maintes modifications des projets en cours d'exécution. Il suffit de parcourir la cathédrale Saint-Michel à Bruxelles, par exemple, pour s'en convaincre : toute l'histoire de l'architecture en Brabant depuis le XIIe jusqu'au XVIIIe siècle s'y lit aisément. Combien d'édifices romans ne sont-ils pas couverts de voûtes en croisées d'ogives qui caractérisent l'architecture gothique ? Et combien de clochers gothiques ne sont-ils pas couronnés - comme à Hal - de flèches ou de lanternes Renaissance ?

Très rares sont les exemples contemporains de cette tradition. Mais l'achèvement - en verre et béton - de la chapelle romane de Heverlée à la restauration de laquelle le professeur Raymond Lemaire de l'Université catholique de Louvain a apporté tous ses soins, prouve que le respect des monuments anciens s'accommode fort bien des techniques et des matériaux modernes.

C'est à l'étranger que l'on assistera surtout à l'application du travail conjoint de l'architecte et de l'archéologue chacun étant très jaloux, l'un de son art, l'autre de sa science. L'hôtel de ville d'Hildesheim - mur de verre entre deux tours médiévales - et d'innombrables immeubles à Budapest ou à Sopron, en Hongrie - éléments du Moyen Age intégrés dans des structures contemporaines - chantent le savoir faire des artistes et des savants dans une entreprise désormais commune.

En contrepartie, il est inutile, je crois de s'étendre longuement sur le cas de Nivelles qui, chez nous, a vu offrir au suffrage de la population la solution à envisager pour achever l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude. Chose extraordinaire, la population s'est prononcée pour une "image" que tous les historiens d'art et archéologues étrangers s'étaient évertués à leur faire écarter; chose plus extraordinaire encore, la vox populi reflètait l'avis de la majorité simple de la Commission royale des monuments.

Et puis, quelle "image" choisir parmi les cinq solutions "romanes" proposées par le chanoine Lemaire, l'historien Mottart, les architectes Stienon, Ladrière et Brigode ? Comment se fait-il que la population du XXe siècle en soit arrivée, avec des moyens techniques cependant décuplés par rapport aux siècles passés, à tourner le dos à l'évolution normale des idées et des choses, se rendant d'ailleurs indigne, par son immobilisme, des méthodes anciennes qui se voulaient progressistes et qu'elle croit ainsi remettre en honneur ?

J'y vois personnellement une raison essentielle : les possibilités inouïes offertes par l'emploi de matériaux nouveaux et la rupture qui s'en est suivie dans les formes. Pendant 6.000 ans d'histoire en effet, la construction a répondu à des règles simples empiriques, fruits de l'expérience qui n'engendra que des formes instinctivement comprises par l'homme : des linteaux et des arcs à la mesure de la portée à franchir et comme corollaire des baies plus hautes que larges pour compenser l'ombre portée par les trumeaux. Et puis, en 1820 - voyez la similitude chronologique avec l'engouement pour les monuments du passé !- C'est la mise en équation des corps solides par Navier et "l'invention" du calcul de la résistance des matériaux qui permettra la mise en oeuvre à des fins constructives du fer d'abord, du ciement armé ensuite, du béton armé enfin, tous matériaux qui, répondant à des sollicitations désormais prévisibles, renverseront toutes les données esthétiques antérieures et culbuteront les règles jusque-là éternelles de la composition architecturale. Les linteaux ne seront plus conditionnés par la portée à franchir et l'absence de trumeaux va permettre de diminuer la hauteur des locaux désormais

abondamment éclairés. A l'architecture à dominantes verticales va succéder une autre où règne en maître l'horizontale, l'opposition brutale étant surtour sensible au coeur des villes anciennes.

De plus audacieux que moi vous diraient qu'une heureuse harmonie peut aussi naître d'un franc contraste.
Qu'on le veuille ou non, il y a contradiction dans notre propre sentiment esthétique lorsque l'on réclame à grands cris la démolition des magasins Brauningen, élevés en 1935 à Stuttgart (fort heureusement disparus au cours de la dernière guerre) et le maintien intégral des deux ailes de l'hôtel de ville de Gand d'une opposition stylistique totale.

Les remèdes à apporter à ce manque de confiance de la masse pour l'architecture contemporaine pourrait se trouver dans la formation des architectes - tout naturellement orientés vers la prospective - mais qui devraient être rodés à saisir l'esprit des monuments qu'ils sont appelés à soigner ou compléter, sans abandonner en rien les merveilleux moyens techniques dont ils disposent. C'est ce que fit Auguste Perret lorsqu'il remplaça la flèche en charpente de l'église de Saint-Vaury par une superstructure de béton qui, en rappelant les formes anciennes, a de plus le mérite de ne plus craindre un incendie. A ce prix nous pouvons rendre à l'homme sa fierté d'appartenir à une société du présent et garder aux monuments leurs caractères d'authenticité dans le temps.

Restructuration

Ce qui est vrai pour l'enveloppe des monuments l'est également pour l'intérieur. Une vue interne du donjon de Visegrad en Hon - grie nous donne un exemple poussé à l'extrême : une résille d'acier y simule les voûtes à nervures médiévales dont il ne subsistait plus que les départs. De même à l'église Saint-Feuillien à Aix-la-Chapelle, où les voûtains de briques, détruits par la dernière guerre, ont été remplacés par d'autres en tôles d'acier. Mais le contenu des monuments n'intéressant pas le décor humain, nous ne nous attarderons donc pas à cet aspect des choses.

La restauration est évidemment l'affaire de toute la société lorsqu'elle s'intéresse au tissu urbain afin d'adapter celui-ci à des fonctions plus ou moins modifiées, car les raisons de cette restructuration se trouvent bien souvent ailleurs : écoulement de la circulation, besoins accrus des services publics et des surfaces utiles au commerce ou aux loisirs.

On comprendra tout de suite que les emprises nécessaires à la réalisation d'une restructuration auront pour conséquence un réaménagement des lieux pouvant aller jusqu'à la mutation du quartier considéré.

Outre les monuments historiques dont le respect constitue ou devrait constituer un impératif du programme de restructuration, c' est ici qu'interviendra surtout la notion d'ensemble architural, c'est-à-dire des immeubles qui, sans revêtir un caractère historique, archéologique ou artistique, ne présentent pas moins, par leur groupement un aspect digne d'attention soit du point de vue esthétique, pittoresque ou en tous cas d'un témoignage des temps révolus.

Mais que l'on y prenne garde ! Il ne faut pas que sous ce dernier prétexte on veuille restaurer plutôt que rafraîchir, restituer plutôt que restaurer. Le problème de la conservation des ensembles architecturaux rejoint donc celui de la conservation des monuments historiques. Ne pas imposer le respect à outrance des éléments archéologiquement authentiques, comme ne pas permettre aux architectes par contre de faire oeuvre personnelle dans le respect de certaines servitudes garantissant une allure générale valable du décor urbain que l'on désire protéger, c'est renoncer à ce que l'on puisse admirer un jour des ensembles aussi prestigieux que la place Saint-Marc de Venise dont le décor urbain et harmonieux s'est concrétisé au cours de mille ans d'histoire, ou tout simplement la Grand-Place de Bruxelles dont l'ensemble prestigieux raconte un demi millénaire d'évolution de formes architecturales.

Cette "tradition" évolutive se rencontre également de nos jours... à l'étranger. A Aix-la-Chapelle, des immeubles à pignons qui sont bien d'actualité, font bon ménage avec l'ancien palais de Charlemagne tandis qu'à Budapest encore, une construction de formes contemporaines est insérée avec bonheur entre de vieux immeubles protégés dont elle respecte le gabarit.

Des exemples similaires peuvent être cités dans bien d'autres pays et notamment à Oxford où l'on voit voisiner en parfaite harmonie une saine architecture contemporaine dans un cadre on ne peut plus conservateur.

On pourrait m'objecter que le centre de VArsovie a été réédifié jusque dans ses erreurs architecturales et ses adjonctions - en toiture notamment - qui avaient altéré le caractère originel des maisons anciennes. Mais n'oublions pas que la reconstruction de cette ville martyre est le symbole de la résurrection de la Pologne et qu'elle fut d'ailleurs possible grâce oà un grand nombre de documents existants.

Il y a un monde entre cette façon de procéder et celle qui oblige l'architecte à inventer de toutes pièces une façade ancienne, comme cela s'est pratiqué à Bruxelles au bas du Mont-des-Arts et rue de la Madeleine où des pignons, copies serviles de façades anciennes, ont été construits sur une ossature en béton armé...

Rénovation

La rénovation urbaine a déjà fait couler beaucoup d'encre par manque de compréhension de sa définition.

Celle-ci a cependant été proposée en des termes très clairs en 1972 par un "Groupe de travail de la rénovation urbaine et de la planification" du Conseil économique pour l'Europe des Nations unies" :

> "On entend par rénovation urbaine les opérations qui ont pour but de traiter un quartier bâti en vue de l'adapter aux nécessités de la vie urbaine.
> Les opérations peuvent être la reconstruction complète, la réhabilitation ou la restauration du quartier".

Ces opérations, précisent les rapporteurs, visent la totalité des travaux importants découlant d'une décision globale traduite par un plan d'ensemble. Elles comprennent aussi bien les procédures administratives, juridiques, financières et techniques que le seul aménagement d'un ou de plusieurs quartiers en vue de les adapter aux conditions de la vie contemporaine.

"La rénovation urbaine n'est donc pas la création d'une nouvelle ville; ce n'est pas davantage la seule réparation des bâtiments âgés; ce n'est pas non plus la seule destruction des îlots insalubres; c'est en réalité la modernisation par une action d'ensemble, de tout un quartier ou de toute une zone dans une agglomération existante. Elle est essentiellement un acte de modernisation et d'adaptation, en liaison avec l'évolution générale de la technique des moeurs, du progrès social et économique."

La rénovation urbaine concerne donc aussi bien le "cadre de vie" que les "conditions de vie".

l'aménagement du quartier nord - appelé aussi "Manhattan" à Bruxelles comme la revalorisation envisagée des centres historiques de Bruges ou de Gand sont des exemples, au même titre, de rénovation urbaine. Leur dénominateur commun est le logement ou tout au moins les problèmes que le logement pose : relogement des habitants expulsés dans le premier cas; maintien sur place sans augmentation des charges dans les seconds.

Si la rénovation urbaine du genre "table rase et on recommence tout" a subi un coup d'arrêt en Belgique en raison peut-être des faillites retentissantes qui en compromettent l'achèvement, il reste à l'analyse tous les centres anciens des villes, coeurs et âmes de la cité lentement vidés de leurs substances par l'abandon de la résidence rendue impossible par toutes les incommodités de l'heure - pollutions de toutes sortes, bruits, etc. - et par l'envahissement simultané du secteur tertiaire. La "navette" en est considérablement compliquée : on quitte la ville pour les faubourgs, la périphérie ou la campagne pour bénéficier d'un peu d'air frais la nuit et les jours de repos et on y revient quotidiennement pour y travailler. Tous les problèmes sont du même coup déplacés et ne s'accrochent vraiment plus au centre des agglomérations, dans un tissu vieilli, délabré et surpeuplé, que ceux dont les revenus sont trop faibles "pour faire comme tout le monde" ou par les travailleurs étrangers désireux de compenser par l'épargne l'absence de confort de cette situation.

Or, d'une enquête menée par l'Institut National du logement il y a deux ans à peine, il ressortit que sur l'ensemble du territoire il reste encore beaucoup à faire pour une simple humanisation de quelque 600.000 logements jugés insalubres mais améliorables sur les 3.122.500 logements existants à cette époque - sans compter les 432.000 logements insalubres et non améliorables dont la majorité se situe précisément au coeur des agglomérations. C' est ainsi que 88% seulement des logements possèdent un raccordement à une distribution d'eau publique; 73 % seulement sont raccordés à l'égout; 11 % n'ont aucun système d'évacuation des eaux usées; 11 % ne possèdent pas de W.C. privé à chasse d'eau; 52 % n'ont pas de salle de bain; 30 % seulement bénéficient du chauffage central et 25 % des logements ne sont chauffés que dans une seule pièce.

En 1961 - une enquête similaire n'a plus été effectuée depuis lors - un sondage révélait que plus d'un million de logements, soit le tiers du patrimoine logement de la Belgique, devaient être considérés comme insuffisamment équipés et qu'un septième était réputé inhabitable.

Dix ans plus tôt, un abbé prenant le Roi à témoin, réclamait au nom des taudisards - et la presse de faire chorus - la démolition de toutes les ruelles et impasses du quartier des Marolles à Bruxelles et leur remplacement par des immeubles implantés dans des espaces libres; aujourd'hui, un autre abbé parvient à faire dire par la population du même quartier - vous l'aurez, comme moi, entendu et vu à la TV - que tout y est pour le mieux dans le meilleur des mondes...

C'est dire que le problème est complexe d'autant plus qu'un certain art d'habiter peut faire passer au second plan le pourrissement des immeubles ou leur absence totale d'équipements.

Ce que nous avons dit pour la restructuration est également valable pour la rénovation. Il ne faudra procéder sur le vif qu'après des études préalables très sérieuses non seulement du point de vue du matériel à rénover mais des implications budgétaires et sociales que son aménagement, sa restauration ou son remplacement vont entraîner. La réussite "archéologique" ou tout simplement "pittoresque" peut en effet n'être à la fois qu'un échec de la solution recherchée, la plus value foncière étant un obstacle au maintien ou au retour des autochtones. Des quartiers entiers changent ainsi de caractère pour le plaisir des yeux, peut-être, mais pour une animation qui s'assimile à celle du champ de foire saisonnier. (Sablon)

Qu'on tente de sauver les immeubles qui ont une valeur architecturale - pas nécessairement monumentale, ni obligatoirement ancienne - c'est très bien. Encore faut-il savoir ce que l'on va faire car rien n'est plus néfaste que la mise sous protection, surtout de maisons d'habitation, si l'on n'est pas certain, au départ, de les faire vivre en tant que telles, c'est-à-dire destinées au logement.

On saura dans quelques années seulement - on pourrait déjà le supputer à l'exemple du quartier du Sablon à Bruxelles - ce qu' aura produit la rénovation de la rue des Brasseurs à Namur, l'îlot archéologique Saint-Georges à Liège, la Place des Barricades et le quartier de Notre-Dame-aux-Neiges à Bruxelles.

En parallèle, on peut citer des cas de rénovation qui ont permis d'assainir des quartiers entiers à Zurich, Bâle, Royan et Hanovre pour ne citer que ceux-là. Air, lumière et verdure y ont régénéré le cadre de vie, et, par voie de conséquence, amélioré les conditions de la vie des habitants.

Ailleurs - à Maubeuge par exemple - tout le tissu urbain anéanti au cours de la dernière guerre, a été remodelé selon les principes d'un urbanisme que les sinistrés attachés sentimentalement à leur parcelle, n'appréciaient guère mais qui aujourd'hui sont enchantés.

En conclusion, soulignons avec force qu'une ville est un tissu vivant, qui doit nécessairement évoluer s'il ne veut se scléroser. Changer pour progresser telle doit être sa loi.

Il appartient aux hommes de doser cette progression en fonction de la qualité de la vie recherchée, intimement liée au respect le plus absolu des valeurs authentiques des apports du passé.

N'attendons pas que les hommes politiques soient harcelés de questions qui rendent leur action négative. Informons la population, éduquons-la !

Les professeurs de l'enseignement de degré secondaire ont un très grand rôle à jouer en ce domaine. Car la jeunesse d'aujourd'hui c'est, en germe, la population concernée de demain.

Et si je puis emprunter un mot de Louis Van der Swaelmen qui écrivit en 1916 ces toujours d'actualité "Préliminaires d'art civique", je terminerai en disant "qu'il faut être résolument moderne, parce que les lois de l'Existence veulent qu'on soit actuel, parce qu'il est faux et contre nature de vivre en perpétuel commerce avec les morts et de leur concéder ainsi une prépondérance posthume sur les vivants dans les actes de la vie éternellement renouvelée. Telle est la voie du salut".

V.G. MARTINY

Architecte,

Membre de l'Académie Royale

Le 11 octobre 1980

COTISATION

Le montant des cotisations pour l'année 1981 est le suivant :

- Membre d'Honneur :	1.000 Frs.
- Membre de Soutien :	500 Frs.
- Membre adhérent :	200 Frs.

à verser :

- soit au compte 375.0840389.60
- soit au C.C.P. 000.0965693.58

FONDATION PASQUIER GRENIER
Vieux Marché au Beurre, 11 d
7500 TOURNAI

Le prix de vente de ce bulletin est de : 50 francs.

TABLE DES MATIERES

- Projets 81 2
- Quelques nouvelles 3
- Chantiers terminés, en cours, en projet... 4
- Un échafaudage à votre disposition 5 - 6
- Immeubles à vendre / Une date à retenir 7
- Primes et disparités régionales 8 - 9
- Problèmes de restauration, de restructuration et de rénovation urbaine par V.G. MARTINY 10 à 18
- Cotisation 19
- Table des matières 20

Notre couverture :
dessin d'un coin de la place verte exécuté par Monsieur F. CHANTRY

Fondation Pasquier Grenier - Bulletin d'information n°11 mars 1981
Editeur responsable : Philippe PASSAGER Vieux Marché au Beurre, 11d
7500 TOURNAI